

ZP5329

POLICE DES HAUTS-PAYS
DOUR – HENSIES – HONNELLES – QUIEVRAIN

SEANCE DU CONSEIL
DU 9 JUILLET 2025 A 18H30, RUE DE BELLE-VUE 41 À 7370 DOUR

AVIS DE PUBLICATION

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance antérieure
2. SDZ - Règlement d'ordre intérieur (ROI) – Modification
3. DPL - FINANCES - Dotation sanctions administratives - mode de rétrocession par les communes
4. DPL - FINANCES - Approbation des comptes annuels 2019 et 2020 par le Gouverneur de la province du Hainaut
5. DPL - FINANCES - Budget 2025 - Services ordinaire et extraordinaire – Arrêt
6. DPL - FINANCES - Compte de fin de gestion de Monsieur Guy DURY, Comptable spécial sortant

DECISIONS DU CONSEIL DE POLICE

Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance antérieure.

SDZ - Règlement d'ordre intérieur (ROI) - Modification

Le Conseil de police décide, à l'unanimité de modifier l'article 41 du ROI en y supprimant le vote à scrutin secret pour les présentations de candidats ainsi que pour les mises en disponibilité.



DPL - FINANCES - Dotation sanctions administratives - mode de rétrocession par les communes

Le Conseil de police décide, à l'unanimité d'approuver la méthode de calcul proposée par la commune de Dour et de valider les termes de la convention établie.

DPL - FINANCES - Approbation des comptes annuels 2019 et 2020 par le Gouverneur de la province du Hainaut

Le Conseil de police a pris connaissance des présents arrêtés du Gouverneur de la Province de Hainaut, Tommy LECLERCQ, du 27 mai 2025, approuvant les comptes annuels 2019 et 2020.

DPL - FINANCES - Budget 2025 - Services ordinaire et extraordinaire - Arrêt

Le Conseil de police décide, à l'unanimité d'arrêter le budget 2025.

DPL - FINANCES - Compte de fin de gestion de Monsieur Guy DURY, Comptable spécial sortant

Le Conseil de police décide, à l'unanimité d'arrêter le compte de fin de gestion de Monsieur Guy DURY, dressé au 31 décembre 2024 pour les livres journaux ainsi que la comptabilisation des extraits financiers.

PUBLICATION

Le présent avis sera affiché dans les commissariats de la zone de police et dans les administrations communales de Dour, Hensies, Honnelles et Quiévrain pendant dix jours.

Fait le 17 juillet 2025
Par le Collège de police,

Le Chef de Corps,


Patrice DEGOBERT

Le Président,


Eric THIEBAUT

